

La sociologie des professions, un cadre théorique fécond pour éclairer la profession enseignante

Sylvie Guignon

Université Laval
sylvie.guignon.1@ulaval.ca

Résumé

La réflexion proposée ici s'appuie sur une recherche doctorale en cours et vise à souligner la pertinence de la sociologie des professions pour mieux comprendre comment celles-ci se constituent et se maintiennent, qu'elles soient liées à l'éducation ou à tout autre domaine d'activité. Emprunter la sociologie des professions comme angle d'analyse pour éclairer le domaine de l'enseignement permet de mettre en relief différents éléments qui interviennent dans la constitution des groupes professionnels impliqués dans la situation éducative comme des questions d'identité, de territoire de pratique, de représentations sociales. Deux grandes perspectives de recherche peuvent être retenues par les chercheurs, l'une privilégiant une vision plutôt fonctionnaliste des professions, l'autre optant pour une vision plus interactionniste des groupes professionnels. Cet article propose un examen critique de ces approches, soulignant leurs contributions et leurs limites, dans la perspective de l'analyse qu'elles permettent de réaliser.

Introduction

Pour de nombreux auteurs dont Perrenoud (1993) ou Perron, Lessard, et Bélanger (1993), les enjeux de la professionnalisation de l'enseignement touchent des questions telles que la formation et la qualification des enseignants, les représentations sociales associées à l'enseignement, ou encore la recherche de légitimation et d'amélioration de statut. La sociologie des professions s'attache à relever de tels enjeux qui sous-tendent la constitution des professions. Dans cette optique, les sociologues s'intéressent à éclairer l'existence de groupes professionnels selon différentes perspectives. D'aucuns se penchent sur ce qui caractérise les professions et retiennent certains attributs pour les décrire, mettant de l'avant des aspects formels tels que les règles, les normes ou les rôles de l'activité professionnelle. D'autres tentent de comprendre certains aspects plus informels tels que des enjeux impliqués dans les pratiques, des représentations qui orientent et organisent les conduites des acteurs ou encore des valeurs en tension entre les membres d'un même groupe et avec les membres d'autres groupes. En ce sens, la sociologie des professions peut se révéler un cadre d'analyse fécond pour éclairer la dynamique des groupes professionnels qui composent le domaine de l'enseignement et la façon dont ils s'insèrent dans la configuration sociale.

Coup d'œil sur l'histoire de la sociologie des professions

La sociologie des professions en tant que discipline émerge au cours des années 1930 aux États-Unis, et se développe rapidement; elle fait l'objet de controverses théoriques soutenues par deux courants qui s'affrontent, soit les approches fonctionnaliste et interactionniste des professions (Dubar & Tripier, 1998). La théorie fonctionnaliste des professions de Parsons à Harvard, qui prône une sociologie renouant avec le positivisme privilégiant les analyses macro sociales, s'ancre à un contexte socioéconomique aisé. Elle se fonde sur l'étude des professions médicales et juridiques, et établit une distinction entre les professions d'une part et les activités communes d'autre part. L'approche interactionniste des groupes professionnels de Hughes à Chicago, qui s'intéresse aux processus sociaux menés par les acteurs en interaction, s'ancre plutôt au milieu ouvrier. En effet, ses travaux de recherche portent sur des métiers peu prestigieux et mettent en valeur les liens qui se tissent entre les différents acteurs et qui influencent les groupes professionnels. Plus tard, dans les années 1960, de nouvelles théories sont

construites intégrant une approche plus économique ou plus politique aux approches plus sociologiques jusque-là déployées par les précurseurs (approches néo-weberienne, marxiste, écologique).

Le présent article expose les éléments les plus marquants des deux principales approches que recouvre le domaine de la sociologie des professions, soit l'approche fonctionnaliste et l'approche interactionniste, et fait ressortir les principales critiques qui leur sont adressées. Dans cette perspective, il propose des concepts phares susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de recherches s'intéressant au milieu éducatif, qu'elles portent sur les enseignants, les conseillers pédagogiques, les orthopédagogues ou d'autres acteurs du milieu.

L'approche fonctionnaliste des professions

C'est donc au début du XXe siècle que l'analyse sociologique des professions prend son essor aux États-Unis, et ce sous l'impulsion de plusieurs chercheurs au rang desquels figurent, entre autres, Parsons ainsi que Carr-Saunders et Wilson. D'après Chapoulie (1973), les premières études menées par ces sociologues « fonctionnalistes » ont pour ambition d'analyser le fonctionnement et l'histoire des associations professionnelles, et de tenter d'éclairer l'existence et les formes d'un processus général de professionnalisation. Dans cette optique, certains chercheurs commencent par différencier les « professions » d'autres types d'activités, notamment en considérant que le professionnel serait investi d'une « mission sociale » qu'il remplirait de façon désintéressée.

L'étude des professions

Dubar et Tripier (1998) relèvent que, dès le début des années 1930, différents auteurs balisent la notion de « profession ». En Angleterre par exemple, Carr-Saunders et Wilson (1933) définissent différents types d'emplois, certains salariés et de faibles compétences (*occupation*) et d'autres nécessitant une certaine expertise pour produire de façon altruiste un service d'ordre social (*profession*), un héritage des anciennes corporations dont les plus prestigieuses se sont transformées en associations professionnelles établies en monopole indépendant de l'État. Aux États-Unis, Parsons (1939) de son côté, différencie les professions (*professions*) du monde des affaires (*business*), du monde administratif (*government*) ou encore des emplois ordinaires (*occupations*) en arguant de leur légitimité scientifique et de leur désintéressement, des qualités qu'il n'attribue pas aux trois autres groupes.

Les travaux de Parsons livrent une théorie générale des « professions » en proposant un ensemble de caractéristiques comme traits différenciateurs d'autres activités professionnelles. Selon Chapoulie (1973), entre autres, Parsons attribue aux professions une position qui se veut « neutre » vis-à-vis des différentes classes sociales auprès desquelles les professionnels pratiqueraient leur art de façon « désintéressée », dans un but d'intérêt général¹. Étant donné cette position « neutre » conférée à la profession dans le corps social, Parsons écarte toute référence à un quelconque positionnement des groupes professionnels dans la société et s'attache à les étudier en dehors de toutes contraintes. Ainsi, tout en reconnaissant la diversité des pratiques, Parsons ne prend en compte que les éléments les plus typiques. Il construit alors un « idéal-type » des professions reposant sur certaines caractéristiques spécifiques.

Les différents traits typiques des professions généralement retenus par Parsons selon Chapoulie (1973), Wilensky (1964) ou Wittorski (2005), sont en lien avec la nécessité d'une formation spécifique, d'un contrôle opéré par les pairs, de la reconnaissance de ce contrôle par les autorités légales, et de la constitution d'une communauté professionnelle. Ces caractéristiques assureraient le public de la qualité de la pratique qui lui est offerte.

Ainsi, la pratique professionnelle telle qu'envisagée par Parsons repose sur un savoir légitime, essentiellement scientifique, qui s'acquiert au cours d'une formation longue. Le corpus de connaissances est développé au sein des universités et doit être suffisamment spécialisé afin de ne pas permettre à quiconque de le détenir, mais suffisamment large pour ne pas s'en tenir à des cas d'espèces. Par ce biais, les professions maintiennent un certain niveau de compétence en leur sein, préservent leur expertise face aux profanes, et bénéficient des avancées scientifiques réalisées par les chercheurs.

Par ailleurs, d'après la définition de l'idéal-type de Parsons, l'ensemble des activités nécessaires à la profession est organisé sous le contrôle des pairs, seuls à pouvoir se prononcer sur la pertinence et la justesse de la pratique du fait même de la spécificité de ses savoirs. Ainsi, la profession contrôle la formation professionnelle à travers l'établissement du corpus de connaissances nécessaires, elle contrôle l'entrée dans le métier en étant la seule apte à

certifier ses membres, enfin elle contrôle l'exercice de l'activité au moyen de règles d'éthique qui l'encadrent et protègent les membres et les clients de pratiques peu scrupuleuses. Ce contrôle de l'ensemble des activités intrinsèques à la profession est reconnu par les autorités juridiques et administratives. Il s'établit en termes de reconnaissance des diplômes, de définition des responsabilités et des pouvoirs conférés, et de délégation en interne de la profession du jugement des fautes professionnelles commises par ses membres.

Les professions selon Parsons forment donc des communautés regroupant des praticiens qui exercent leur activité à temps plein, qui se réfèrent à des normes et des valeurs communes, qui partagent une identité, et qui veillent aux intérêts de la société en réservant la pratique à ses membres. Ce faisant, les professions bénéficient d'un statut social privilégié et d'un pouvoir notable conférés par le prestige associé aux savoirs scientifiques, un statut qui s'accompagne d'un revenu élevé qui est une sorte de reconnaissance sociale accordée en retour du dévouement.

Ainsi, tel que le présente Chapoulie (1973) en synthèse, l'idéal-type théorisé par Parsons repose sur un savoir scientifiquement fondé et des principes de régulation internes, des pierres angulaires qui confèrent aux professions leur légitimité. Celles-ci tiennent donc leur spécificité de la spécialisation de leurs savoirs, des savoirs suffisamment « ésotériques » pour l'homme « ordinaire » qui ne sont accessibles qu'au travers d'une formation longue dispensée par des établissements spécialisés. Elles se maintiennent par le contrôle de cette compétence spécifique en établissant le besoin de formation, en régulant l'accès à l'activité, et en jugeant la pratique de ses propres membres. Dans une telle perspective fonctionnaliste, Menger (2003) comme Chapoulie (1973) constatent que les « professions » représentent le sommet de la hiérarchie des « occupations », une élite de praticiens possédant des compétences de haut niveau et une grande autonomie, représentés par des communautés professionnelles qui obtiennent pour leurs membres des avantages liés au statut et assurent le prestige social de l'activité. Les professions vues à l'aide d'une lunette fonctionnaliste semblent donc s'établir autour d'un noyau consensuel qui assure une certaine représentation sociale, celle d'un groupe professionnel fort, stable et uni. Devant une image aussi lisse des professions, parler d'« idéal-type » s'impose.

L'identité professionnelle

Bucher et Strauss (1961) relèvent que la théorie fonctionnaliste des professions présente des communautés de praticiens homogènes et cohérentes qui prônent les mêmes valeurs et les mêmes intérêts pour tous leurs membres, bref, des professionnels qui possèdent la même identité professionnelle.

En fait, le modèle des professions proposé par les fonctionnalistes conduit à considérer l'identité professionnelle des membres d'un groupe comme définie de manière explicite du fait même de la réification des professions. Pour Parsons, l'identité professionnelle repose sur l'idéal supposé de la profession, sur des valeurs comme l'altruisme, et les normes d'action « positives » qui y sont associées, telles l'objectivité ou la distanciation des classes sociales auprès desquelles le professionnel intervient. Dans cette optique, les membres d'une profession, en adoptant les valeurs du groupe, endossent l'identité qui y correspond. Bref, dans une telle perspective, l'identité professionnelle vient avec la profession, et l'acteur l'acquiert de façon légitime en entrant dans le groupe.

Les critiques adressées à l'approche fonctionnaliste

L'approche fonctionnaliste des professions est critiquée sur plusieurs aspects. Une première critique, formulée entre autres par Chapoulie (1973), remet en cause la démarche même des études fonctionnalistes qui se fondent sur un idéal-type. Pour l'auteur, ce modèle, selon lequel la médecine est la profession par excellence, se révèle tout à fait inadéquat pour aborder une quelconque activité professionnelle de nature différente. Aucun métier ne s'approche de cette référence, ce qui conduit soit à cantonner la plupart des pratiques dans le domaine des « occupations », soit à les organiser autour d'un autre concept, celui de « semi-profession », qui renvoie à des critères dégradés des professions, comme le constate aussi Holcman (2006). Cette approche substantialiste conduit donc à classer des métiers à partir de caractéristiques typiques qu'ils ne possèdent pas, et consacre une division du travail telle que se la représentent les classes sociales moyennes, accordant traditionnellement un certain prestige au savoir institutionnalisé, et reniant les savoirs pratiques qui appartiennent aux classes ouvrière ou agricole.

Une autre critique que Chapoulie (1973) adresse à l'approche fonctionnaliste a trait à la « nature » altruiste des professions. En effet l'auteur constate que la pratique professionnelle varie selon les clients, qu'elle est différente selon la classe sociale qui bénéficie de la prestation. Par ailleurs, il note aussi que les caractéristiques sociales des

bénéficiaires influencent directement le statut social du professionnel. Ainsi, pour Chapoulie (1973), si la relation entre le professionnel et le client s'établit dans les classes aisées, le statut et les pratiques professionnelles sont valorisés, alors que dans le cas de relations prenant place dans les classes prolétaire ou défavorisée, le statut et les pratiques professionnelles se trouvent dévalorisées dans les représentations sociales.

Plusieurs auteurs reviennent aussi sur la déclaration d'homogénéité qui transparait de la définition fonctionnaliste des groupes professionnels. À ce propos, Bucher et Strauss (1961), Chapoulie (1973) ou encore Le Bianic (2003) considèrent que les groupes professionnels sont constitués de praticiens appartenant à différentes familles d'une même pratique qui peuvent avoir des intérêts divergents de par leurs origines sociales, leurs cursus académiques ou leurs clientèles par exemple. Partant de là, ils estiment que l'approche fonctionnaliste ne tient pas compte de ces diversités d'intérêts, de valeurs et d'identités qui amènent les praticiens à exercer leur activité de diverses manières. En ce sens, elle ne rend pas compte de la possible fragmentation des groupes professionnels, et laisse envisager qu'il n'existe aucun conflit ou enjeu au sein des groupes. Dès lors, ces auteurs considèrent que cette homogénéité ne va pas de soi au sein des professions, qu'elle serait une image créée par leurs membres.

Enfin, une critique aborde la légitimation dont bénéficient les professions. L'approche fonctionnaliste tend à considérer que l'initiative de la professionnalisation ne dépend que du groupe professionnel qui acquiert graduellement les attributs constitutifs de la profession et que l'implication de l'État est secondaire. Pour Le Bianic (2003), le rôle de l'État dans la légitimation des professions est la tache aveugle de la sociologie fonctionnaliste. L'auteur ne considère pas que les autorités administratives et juridiques restent passives, ne faisant qu'entériner une situation. Pour lui, le processus de professionnalisation et la légitimité octroyée par les autorités compétentes sont le résultat d'un jeu social qui implique de nombreux partenaires tels que les membres du groupe, des sous-groupes, des groupes associés, du public et de l'État.

Bref, ces auteurs notent que ce type d'approche peut rendre compte de processus de cohésion des professions et de certaines caractéristiques sociales, mais néglige, de leur point de vue, de nombreux aspects plus subtils tels que les interactions et les conflits qui peuvent avoir des répercussions sur les groupes et leurs membres.

En synthèse de l'approche fonctionnaliste

La théorie fonctionnaliste des professions présente un portrait exemplaire des professions au travers d'un idéal-type, mais semble gommer les enjeux et les tensions qui peuvent exister entre les membres et avec les autres groupes professionnels. Elle met néanmoins en lumière des aspects qui peuvent permettre de décrire des groupes professionnels à partir de balises telles que la mise en place de formations ou d'organisations qui participent de leur structuration. Pourtant, ces repères ne semblent pas suffisants pour apprécier plus largement ce qui constitue une profession au regard d'autres points de vue, telles les interactions entre les acteurs qui apparaissent comme une composante non négligeable de leur dynamique.

L'approche interactionniste des groupes professionnels

Hughes, un chercheur inscrit dans la tradition de recherche sociologique de l'Université de Chicago, s'intéresse à investiguer le domaine des professions selon une perspective différente de celle proposée par l'approche fonctionnaliste. Il interroge les conditions de (re)production des organisations qui structurent le monde du travail, en postulant que celles-ci ne sont pas le résultat d'un ordre rationnel mais plutôt la conséquence de l'agencement de processus sociaux menés par les acteurs en interaction (Hughes, 1958). Hughes oriente ses travaux de recherche sur des métiers peu prestigieux dans les représentations sociales; ceux-ci mettent en valeur non seulement les acteurs de ces emplois, mais aussi les liens qu'ils entretiennent avec les acteurs d'autres milieux. Il montre ainsi que les normes professionnelles qui cristallisent les rôles se construisent dans l'interaction d'acteurs qui cherchent à institutionnaliser leur position, tant dans leur profession que vis-à-vis d'autres groupes périphériques. Dans cette optique, il part de perspectives microsociologiques pour aller vers une vision plus large prenant en compte les réseaux d'influence en considérant les ramifications qui s'établissent autour d'une activité professionnelle. Il montre comment ces groupes sociaux s'organisent pour défendre ou acquérir certains avantages dans des interactions permanentes qui forment et reforment le monde social.

Bref, Hughes établit que les règles et les frontières qui balisent les professions procèdent de l'interaction d'acteurs qui assument des rôles sociaux différents et qui établissent par leurs relations des statuts qui définissent leur identité professionnelle.

L'étude des groupes professionnels

L'approche interactionniste n'envisage donc pas les professions comme un « objet naturel » du monde du travail qui remplit une fonction d'intérêt général, mais comme un construit social issu de l'interaction des acteurs. Dans cette perspective, les professions sont pour Hughes (1952) des « objets conventionnels », une catégorie d'analyse construite sur la base d'un jugement de valeur, utilisées pour décrire des structures socioprofessionnelles, classer des emplois et des individus lors de sondages. Hughes ne s'attache donc pas à étudier les « professions » comme un concept donné, mais plutôt à saisir ce qui conduit une « occupation » à devenir une « profession », privilégiant une approche dynamique plutôt que substantialiste. Les études empruntant à l'approche interactionniste s'intéressent donc à l'ensemble des métiers et non simplement à ceux jouissant d'un certain prestige, et adoptent un double point de vue pour éclairer les univers professionnels des praticiens: d'une part, les chercheurs investiguent les relations sociales qui s'établissent au sein des groupes professionnels eux-mêmes, mais aussi avec d'autres acteurs sociaux et, d'autre part, dans une optique biographique, certains d'entre eux traitent des parcours professionnels qui influencent ces groupes et leurs membres.

Les études menées par Hughes, et à sa suite Becker ou Strauss, proposent d'envisager que les groupes professionnels sont des communautés d'intérêts qui s'établissent et qui varient dans le temps. Ces auteurs considèrent que les groupes qui se forment autour d'intérêts professionnels convergents sont en fait constitués de multiples communautés aux pratiques variées issues, entre autres, des différents contextes dans lesquels se déroulent les activités. Le groupe professionnel est considéré comme une façade formelle qui fait office de représentation sociale, mais sa dynamique est imprimée par différents courants qui le composent, ce que Strauss (1992) nomme des « segments », lesquels sont porteurs d'intérêts et de pratiques distincts. Ces segments définissent le territoire de la pratique revendiquée par un sous-groupe qui fait le choix de certaines activités, dans un mouvement de division ou de fusion à l'interne et d'intégration ou d'exclusion à l'externe. Ces différents segments entrent en conflit lorsqu'ils visent à prendre le contrôle du groupe afin de lui donner une certaine orientation professionnelle. Ils influent alors sur la composition du groupe professionnel ainsi que sur la définition publique de ce dernier.

Dans cette perspective, ces groupes révèlent donc plus de conflits que d'unité dus aux mouvements d'agrégation et de désagrégation qui ponctuent l'évolution des pratiques et les annexions de territoires. Holcman (2006) retient néanmoins dans ces travaux que les membres d'un groupe professionnel partagent tout de même un intérêt, soit la défense de leur autonomie et de leur territoire de pratique face à la concurrence que peuvent représenter d'autres groupes professionnels. C'est pour ce faire que les groupes professionnels se présentent sous un « front uni », afin de paraître puissants de par leur cohérence d'ensemble et ainsi masquer les fractures qui affaibliraient leur domination sur une pratique. Cette apparente cohésion leur permet de valoriser certaines activités ou au contraire de stigmatiser certains praticiens qui s'abaissent à des tâches considérées comme moins nobles², affirmant par cette voie leur prétention à certains territoires de pratique (Becker, 1991). Ainsi, la façon de paraître soudé est-elle le corollaire d'un enjeu de pouvoir.

Un autre enjeu consiste en l'obtention des protections légales qui permettent au groupe de s'autogérer et de contrôler son territoire, non pas de façon désintéressée mais pour servir ses propres intérêts. En négociant avec les autorités compétentes les rôles, compétences et responsabilités qui leur sont attribués, les membres accèdent au plein statut social de « profession », comme le montrent Bucher et Strauss (1961) dans leur étude de la dynamique des professions.

Sous la lunette interactionniste, un groupe professionnel est donc pris dans un maillage social constitué d'autres groupes professionnels qui aspirent eux aussi à établir leur suprématie sur une zone de pratique, s'assurant alors conditions d'exercice, titres et statut. Comme le fait valoir Le Bianic (2003), tenir compte de l'existence de ce réseau permet d'envisager que des actions sont posées par les membres d'un groupe professionnel pour protéger leur domaine de pratique, mais aussi pour se coordonner avec les autres acteurs sociaux. Ainsi, Bucher et Strauss (1961) considèrent l'existence d'un espace professionnel où se négocient des règles de fonctionnement, ce que Becker (1988) nomme des « mondes sociaux ». Pour eux, différents groupes et segments professionnels qui partagent le même espace se répartissent des tâches et construisent des relations autour de la mission à laquelle ils participent.

Dans ce cadre, un monde social est donc un ensemble de segments professionnels en interaction, exerçant des activités qui concourent à un objectif commun, quelque soit leur niveau d'implication ou le type de leur prestation. Dans cette constellation professionnelle, chaque segment a non seulement ses propres intérêts en vue mais aussi l'objectif commun à atteindre. Dès lors, Bucher et Strauss (1961) avancent que leur pratique s'inscrit dans un cadre formel qui fixe temporairement des repères d'action négociés. Ils mobilisent un ensemble de règles tacites qui ne sont remises en cause que lorsque des conflits d'intérêts surviennent ou pour s'adapter à de nouvelles contingences. Ils négocient alors une évolution des usages, tout en se situant toujours par rapport à l'objectif commun qui sous-tend leurs actions, « ciment symbolique » des segments en présence.

L'identification professionnelle

Les chercheurs qui s'engagent dans une démarche selon l'approche interactionniste estiment aussi que les professions peuvent être étudiées en tant que processus biographique, voire identitaire comme le relèvent Dubar et Tripier (1998) dans les travaux de Hughes. C'est ainsi qu'ils rapportent, de même que Wittorski (2005), que la carrière d'un praticien est un processus de construction des identités professionnelles qui prend forme dès la première activité réalisée et s'élabore jusqu'à la fin de la vie professionnelle³. Pour les auteurs, au-delà de l'apprentissage des savoirs pertinents à la pratique professionnelle, les praticiens construisent aussi une identité en congruence avec le rôle professionnel. Cette identité est influencée par la culture du groupe auquel ils adhèrent, par les valeurs, les intérêts ou les attitudes qui transparaissent dans la pratique qu'ils acquièrent. Pour ce faire, les praticiens s'approprient l'image de la profession, une sorte de « modèle professionnel » décliné en termes de tâches, de rôles, de carrières possibles, et composent une image de soi en tant que professionnel. Ils interprètent les expériences vécues à la lumière de ce modèle mais ajustent aussi ce modèle aux expériences vécues et négocient leur identification dans l'interaction en apprenant à apprécier les expériences de la « bonne façon », la façon conventionnelle pour la communauté. Ils adhèrent ainsi au groupe et réalisent les activités qui constituent sa trame sociale. Ils construisent leur identité professionnelle en s'engageant dans la pratique et en réifiant ce qui est valorisé par le groupe, dans un mouvement d'expériences négociées, comme le propose Wenger (2005), un chercheur qui s'intéresse aux pratiques réalisées dans le cadre de communautés de pratique.

Par ailleurs, le processus biographique individuel qui se construit dans le monde professionnel est influencé par ledit monde professionnel et l'influence en retour. Cette relation d'interdépendance entre le praticien et son environnement passe par les interactions qui prennent place entre les membres du groupe et avec les membres d'autres groupes. Ces interactions peuvent conduire à des situations de désaccord ou de consensus entre les membres qui s'engagent dans une même activité et qui doivent s'accorder sur les façons d'être et d'agir en contexte, et c'est dans ces liens qui s'établissent que se négocient les identités réciproques, se façonnent les trajectoires au sein du groupe et que la communauté professionnelle évolue. Dès lors, la dynamique qui met en mouvement un groupe professionnel est intimement liée aux trajectoires biographiques de ses membres qui sont sous influence mutuelle.

Ainsi, selon l'approche interactionniste, l'identité professionnelle se construit au cours d'un processus continu qui articule l'engagement dans une pratique, les affinités et les oppositions vécues, et la négociation du sens attribué aux interactions dans le cadre de cette pratique, au sein d'un groupe professionnel et avec l'environnement.

Les critiques adressées à l'approche interactionniste

Un certain nombre de critiques sont adressées à l'approche interactionniste des groupes professionnels. Pour Le Bianic (2003) par exemple, les enjeux liés à l'accès à la professionnalisation d'une activité ne sont traités qu'à un niveau microsociologique, car centrés sur le travail au quotidien, ce qui conduit à occulter les différences de statut et de privilèges associées aux activités. Ce propos est à nuancer. D'une part, Becker, comme Strauss, envisagent les praticiens dans tout un réseau social, et font part dans leurs études des liens qui existent entre le praticien et son groupe professionnel, mais aussi des liens qui se tissent avec d'autres groupes impliqués dans la réalisation d'une même finalité; ils montrent comment ces interactions plus ou moins proches ont une influence sur la pratique et la construction des différents mondes sociaux en présence. D'autre part, Menger (2003) et Wittorski (2005) entre autres mettent de l'avant dans leurs écrits que les groupes « occupationnels » recherchent par l'accession au statut de profession à bénéficier d'avantages symboliques. Par là même, la notion des enjeux est présente dans l'approche ainsi que celle des privilèges, ainsi que le propose Becker (1991) qui décrit comme un privilège pour les musiciens de « cave » de se produire devant un public averti, même si les bénéfices économiques sont plutôt du côté des musiciens « commerciaux ».

Le Bianic (2003) avance aussi l'idée que l'approche interactionniste considère l'obtention du statut de « profession » comme le fruit du hasard, certaines « occupations » ayant la chance de parvenir à leurs fins. Mais des auteurs comme Menger (2003) et Wittorski (2005) défendent l'idée que les contextes qui entourent les efforts faits par les groupes « occupationnels » pour accéder au statut convoité sont déterminants dans l'atteinte de l'objectif. Ce n'est donc pas le hasard mais bien un ensemble d'attributs revendiqués et de circonstances sociales qui sous-tendent la professionnalisation ou la déprofessionnalisation de tout ou partie d'une activité.

En synthèse de l'approche interactionniste

Hughes, Becker, Strauss sont autant de chercheurs « interactionnistes » qui envisagent les professions comme un construit social provisoire qui s'élabore dans un processus continu, comme le résultat d'interactions orientées vers la constitution d'un territoire de pratique, la défense de l'autonomie et la protection de la concurrence; ce processus participe de la construction des identifications professionnelles des praticiens impliqués, et dont la dynamique résulte de leurs trajectoires biographiques. Ces chercheurs ont posé l'hypothèse que ce type d'approche est susceptible d'éclairer de façon appropriée aussi bien des métiers « prestigieux » que des activités « ordinaires », ce qui paraît d'autant plus intéressant que les uns sont liés aux autres, tant en termes de revendication de territoire de pratique que d'affichage social. Leurs travaux menés selon un point de vue interactionniste montrent que les professions sont des collectifs hétérogènes et segmentés qui, bien qu'ayant le même objet professionnel, peuvent choisir de développer des cheminements plus spécifiques. Leurs investigations à propos des conditions de (re)production des organisations qui structurent le monde du travail leur permettent d'avancer que celles-ci ne sont pas le résultat d'un ordre rationnel mettant l'accent sur le système, le déterminisme et le sens qui s'imposent aux acteurs, mais plutôt la conséquence de l'agencement de processus sociaux négociés par les acteurs en interaction.

L'approche interactionniste s'oppose donc à l'idée d'une théorie universelle rendant compte de façon générique de la constitution des professions telle qu'énoncée par l'approche fonctionnaliste, et Bucher et Strauss (1961) la considère comme « complément ou alternative au modèle fonctionnel » en ce qu'elle permet d'étudier les professions dans leur dynamique négociée (p. 326).

En conclusion

La sociologie des professions est un champ de recherche intéressant dans la perspective de mieux comprendre les enjeux relatifs à la constitution des professions, aux actions entreprises par les acteurs et les collectifs auxquels ils appartiennent, dans la poursuite d'une reconnaissance sociale de leurs pratiques spécifiques. Elle propose des pistes analytiques relativement aux identités professionnelles, aux représentations sociales qui circulent à propos des groupes professionnels ou de leurs membres, ou encore aux bénéfices matériels et symboliques recherchés.

Dans le domaine de l'enseignement, les années 1990 ont été animées par un débat autour de la (dé)professionnalisation de l'enseignement (par exemple, Anadón, 1999; Perrenoud, 1996; Van der Maren, 1993), éclairé surtout à l'aune d'une perspective fonctionnaliste qui se fonde sur un idéal-type auquel doivent correspondre les caractéristiques d'un groupe; il fut fait mention par exemple de la nécessaire reconnaissance de savoirs spécifiques détenus par les seuls enseignants ou de la formation *ad hoc* à dispenser pour que ces derniers puissent accéder au statut de professionnel, une légitimation jamais vraiment octroyée. N'y aurait-il pas intérêt à poser cette question sous un angle interactionniste qui permettrait d'aborder des problèmes ignorés par l'autre perspective ? Interroger les stratégies d'acteurs, les liens qui se négocient entre le monde enseignant et les mondes concomitants ou les revendications d'expertise permettrait sans doute de renouveler l'éclairage porté sur le processus de professionnalisation que poursuivent les acteurs de l'enseignement.

Bibliographie

- Anadón, M. (1999). L'enseignement en voie de professionnalisation. In C. Gohier (dir.), *L'enseignant, un professionnel* (p. 1-20). Québec: Presses universitaires du Québec.
- Becker, H.S. (1991). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Becker, H.S. (1988). *Les mondes de l'art*. Paris: Flammarion.
- Bucher, R. & Strauss, A. (1961). Professions in process. *American Journal of Sociology*, 66(4), 325-334.
- Carr-Saunders, A.M. et Wilson, P.A. (1933). *The Professions*. Cambridge, UK: Oxford University Press.
- Chapoulie, J.-M. (1973). Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels, *Revue française de sociologie*, 14, 86-114.
- Dubar, C. & Tripier, P. (1998). *Sociologie des professions*. Paris: Armand Colin.
- Holcman, R. (2006). *L'ordre sociologique, élément structurant de l'organisation du travail. L'exemple des bureaucraties professionnelles: ordre soignant contre ordre dirigeant à l'hôpital*. Thèse de doctorat non publiée, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.
- Hughes, E.C. (1958). *Men and their work*. Glencoe, IL: The Free Press.
- Hughes, E.C. (1952). The sociological study of work: An editorial foreword. *The American Journal of Sociology*, 57(5), 423-426.
- Le Bianic, T. (2003). *Le rôle de l'Etat dans le processus de professionnalisation. L'exemple de la psychologie en France, 1945-1985*. Séminaire de thèse non publié, Université d'Aix-en-Provence.
- Menger, P.-M. (2003). *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Parsons, T. (1939). The professions and social structure. *Social Forces*, 17(4), 457-467.
- Perrenoud, Ph. (1996). Le métier d'enseignant entre prolétarisation et professionnalisation: deux modèles du changement. *Perspectives*, 26(3), 543-562.
- Perrenoud, Ph. (1993). Formation initiale des maîtres et professionnalisation du métier. *Revue des sciences de l'éducation*, 19(1), 59-76.
- Perron, M., Lessard, C. & Bélanger, P.W. (1993). La professionnalisation de l'enseignement et de la formation des enseignants: tout a-t-il été dit ? *Revue des sciences de l'éducation*, 19(1), 5-32.
- Strauss, A. (1992). *La trame de la négociation: sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris: l'Harmattan.
- Wenger, E. (2005). *La théorie des communautés de pratiques. Apprentissage, sens et identité*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Wilensky, H.L. (1964). The professionalization of everyone? *The American Journal of Sociology*, 70(2), 137-158.
- Van der Maren, J.-M. (1993). Savoirs enseignants et professionnalisation de l'enseignement. *Revue des sciences de l'éducation*, 19(1), 159-173.
- Wittorski, R. (2005). *Travail, formation et professionnalisation*. Paris: l'Harmattan.

Notes

-
- ¹ En considérant une certaine historicité, les professions «médicale» et «juridique» sont issues de lignées corporatistes qui héritent de savoirs philosophiques ou religieux, des savoirs théoriquement mis en pratique pour le bien de tous, d'où possiblement l'idée d'un exercice altruiste de la pratique (Dubar & Tripier, 1998).
- ² Cela rappelle ici le découpage professionnel établi avant le XIXe siècle au sein du groupe professionnel «médical», les « actes médicaux » étant considérés comme un art noble, les « actes chirurgicaux » étant relégués au niveau du groupe professionnel des « barbiers » (Dubar & Tripier, 1998).
- ³ Il semble difficile de circonscrire la constitution de l'identité au seul domaine professionnel, comme si les expériences vécues dans d'autres sphères de la vie ne participaient pas à cette construction.